

Laon, le 10 décembre 2025,

Protection de l'enfance, Insertion et solidarité : l'Aisne trace la voie pour 2026 et au-delà

Réunis ce lundi 8 décembre pour la dernière fois de l'année 2025, les élus départementaux ont adopté plusieurs schémas départementaux structurants pour répondre aux défis sociaux du territoire dans les années à venir.



Un nouveau cadre pour la protection de l'enfance : prévention, qualité et coopération

Isabelle Létrillart, vice-présidente Insertion et retour à l'emploi, Famille et Protection de l'Enfance, a dressé un bilan du Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille 2021-2025 avant de présenter pour adoption le nouveau schéma 2026-2030.

Le nouveau Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille 2026-2030 présenté, fixe les orientations stratégiques pour répondre aux enjeux croissants de vulnérabilité des familles et des enfants. Trois axes majeurs structurent ce plan :

- **Renforcer la prévention** pour consolider les liens familiaux et sécuriser les parcours scolaires.
- **Garantir une prise en charge de qualité**, adaptée aux besoins des enfants et adolescents, avec des dispositifs diversifiés et sécurisés.
- **Accompagner les parcours des jeunes** par des pratiques professionnelles partagées et innovantes.

Ce schéma, élaboré en concertation avec les acteurs locaux, prévoit **25 actions concrètes** pour améliorer la coopération interinstitutionnelle, soutenir les familles fragilisées et éviter les « sorties sèches » des dispositifs ASE. Il s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint mais réaffirme la **volonté politique de maintenir un haut niveau de qualité de service** auprès des familles axonaises.



Insertion : un PDIE tourné vers l'emploi

Le Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) 2025-2028 marque une évolution majeure de la politique d'insertion. Après le succès du précédent PDI (73 % des objectifs atteints), ce nouveau programme vise à :

- **Renforcer l'accompagnement des allocataires du RSA** dans une logique d'accès rapide à l'emploi.
- **Déployer des actions innovantes et adaptées aux spécificités territoriales**, en lien avec les partenaires économiques et sociaux.
- **Structurer la coopération locale** autour de 4 grandes orientations et 20 fiches actions.

Ce dispositif s'inscrit dans la dynamique nationale de la loi « Plein Emploi » et complète les expérimentations déjà engagées dans l'Aisne notamment sur le bassin d'emploi du Laonnois et en Thiérache, qui ont permis une **baisse du nombre de foyers allocataires** et un retour à l'emploi pour près de la moitié des bénéficiaires accompagnés.

Valoriser le bénévolat en association dans le parcours d'insertion

Le Conseil départemental a également adopté une **convention partenariale** pour promouvoir le bénévolat comme levier d'insertion sociale et professionnelle. Depuis la réforme du RSA, les heures de bénévolat peuvent être comptabilisées dans les **15 heures d'activités hebdomadaires prévues par le contrat d'engagement**. Cette reconnaissance traduit une volonté d'**encourager l'implication des bénéficiaires dans le tissu associatif**, de **favoriser l'acquisition de compétences et la confiance en soi** mais aussi de **renforcer la cohésion sociale et le lien avec les acteurs locaux**.

À ce jour, il y a **80 associations référencées sur le site Aisne-actifs** pour l'accueil de bénévoles et **654 allocataires du RSA** qui ont indiqué souhaiter réaliser des heures de bénévolat.

Un modèle de convention tripartite entre le Département, les associations et les allocataires a été adopté par l'assemblée pour faciliter cette démarche.

Partenariat renforcé entre le laboratoire départemental (LDAR), la paierie départementale de l'Aisne et le conseiller aux décideurs locaux

L'assemblée a accueilli Jean-Philippe Espic, directeur départemental des finances publiques de l'Aisne, ainsi que Daniel Legrand, responsable de la paierie départementale, pour la signature d'un engagement partenarial avec le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche (LDAR). Cette coopération renforcée entre les services du Département et la paierie permettra une gestion plus fiable du patrimoine, une meilleure prise de décision budgétaire et une organisation efficace pour préparer des évolutions comme la facturation électronique. L'objectif est simple : sécuriser les finances publiques et garantir une utilisation optimale des ressources.

